



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de l'Environnement
Affaire suivie par : Mme Aude DESAYVRE
tél : 05 46 27 44 88
aude.desayvre@charente-maritime.gouv.fr

**Secrétariat général
Direction de la coordination
et de l'appui territorial**

à
Monsieur le Maire d'Arthenac

La Rochelle, le **21 MARS 2024**

Lettre recommandée avec AR

JA 208 275 62765

Objet : Procédure d'enregistrement ICPE – Réaménagement de la déchèterie de la commune d'Arthenac

PJ : 1 dossier, 1 arrêté, 1 avis, 1 registre, 1 certificat d'affichage

La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, portant sur le réaménagement de la déchèterie de la commune d'Arthenac.

En application de l'article R.512-46-12 du code de l'environnement, je vous informe avoir prescrit par arrêté, dont vous trouverez copie ci-jointe, l'ouverture d'une consultation du public.

Celle-ci se déroulera **du lundi 15 avril 2024 au lundi 13 mai 2024 inclus**.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir mettre en application les formalités qui vous incombent, notamment :

- en procédant à l'affichage de l'avis ci-joint en mairie et dans les lieux habituels **au plus tard le vendredi 29 mars 2024**;
- en tenant à la disposition du public, en mairie et dès l'ouverture de cette consultation, le dossier ainsi que le registre ci-annexé ;
- en établissant, à l'issue de la consultation, le certificat d'affichage correspondant et en transmettant ce dernier à la préfecture.

En outre, conformément à l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, votre commune étant celle où l'installation est projetée, je vous demande de bien vouloir recueillir l'avis de votre conseil municipal sur ce projet. Cet avis ne pourra être pris en considération que s'il est exprimé et communiqué à mes services dans les quinze jours suivant la fin du délai de consultation du public (**soit au plus tard le 29 mai 2024**).

Dans l'hypothèse où l'assemblée délibérante ne se serait pas prononcée, je vous remercie de me le faire savoir par courriel à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et de votre collaboration.

Pour le Préfet,
La cheffe du bureau de l'Environnement,

Elise LOUBET